

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DDEES 74 Subvention à l'association Au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (4e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Au fil de l'eau (4e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement, en date du 1er décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Au fil de l'eau (4e) sise 14, rue des Deux-Ponts (4e) (64541 - 2015-05068) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004) et suivant.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO